

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2018-

L'an deux mille dix huit le 5 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 29/10/2018

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUPIELLET Françoise, DUMONT Michel , Jean-Louis LANNES, GARD Daniel, COVIAUX Christian , DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, Michel SAURA, FUSEAU Michaël, TRILLES Carine, HERR Severine, Marc DUPERRIN, Cathy COUPAUD, Michèle ROUSSEAU, Pierre MAGNOL, Carine LETALLEC, Mauricette FAUCHE, Gilles BERGEON

ABSENTS EXCUSES

SECRETAIRE : Gilles BERGEON

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 22/10/2018. Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 9/10/2018 Me BAUDERE – Vente BOUTEVILAIN Marilyne – ZH 366 -361 - 226 Route de St Christoly – 2723 m2 – 55 000 €
- 24/10/2018 Me SEPZ – Vente BERGEON Bernard – ZI 415 – 9 Lot Les Jardins – 750 m2 – 65 000 €

2018/137 -MODIFICATION DU PLU – CHOIX CABINET D'URBANISTE

Le maire informe le conseil d'avoir mis en concurrence 3 cabinets d'urbaniste pour les modifications à apporter au règlement du PLU de PUGNAC.

Il indique que :

- Le cabinet FONTAINE Sonia a par courrier du 29 octobre indiqué son impossibilité matérielle actuelle de prise en charge de la commande
- Pas de réponse de SOLIHA Nouvelle Aquitaine
- Le cabinet NOEL propose ses services pour un coût HT DE 6 990 € soit 8 388 € TTC

Après un large débat, le choix du conseil municipal se porte sur le Cabinet NOEL pour la modification du PLU « -Identification des capacités des divisions parcellaires - Encadrement réglementaire du processus » et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR :18

ABSTENTION : 1 Carine LETALLEC

M FUSEAU précise qu'il faudra profiter de cette révision pour

- Voir comment développer les actions dans l'intérêt des citoyens (mieux vivre ensemble, les emplois, les activités, le bien être collectif, la pression sociale sur les gens –évaluer leur déplacement..-

Tout en voulant garder la qualité de vie de notre village, il faut parler de l'aménagement et prendre en compte l'économie viticole qui marche mal

M SAURA rappelle la nouvelle loi SRU, bien que PUGNAC ne soit pas concernée.

Severine HERR souhaite maîtriser la croissance mais la faire monter en qualité.

Le règlement du PLU devra être pensé en terme d'habitat (forme des maisons, toiture..) exiger des espaces verts...

Jean-Louis LANNES souhaiterait que les terrains pouvant être divisés soient quantifiés.

2018/138 -CONTROLE DES HYDRANTS :

M DUMONT rappelle la convention avec le SDIS pour les opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie sur la commune pour 2018.

Il propose de reconduire cette convention pour 2019.

M FUSEAU précise que le Grand Cubzaguais Communauté de Communes a été saisi par le Président GLEYZE pour une participation financière au SDIS. Or les contributions au budget du SDIS n'ayant pas été transférées au Grand Cubzaguais communauté de communes, chaque commune devra prendre en charge l'évolution des contributions qui seront appelées chaque année. La part de PUGNAC pour 2019 s'élève donc à 2 923.01 €.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de continuer à confier au SDIS le contrôle des hydrants sur la commune et décline la proposition du SDEEG et du SIAEPA

- . Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la convention avec le SDIS33 dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2018 par rapport à la population DGF 2002. Une subvention de fonctionnement sera attribuée au SDIS33 de 2923.01 € incluant la réalisation des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés.

2018/139 -SIAEPA –Participation de la commune aux travaux d'assainissement collectif et non collectif

Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la compétence « Eau et Assainissement » a été transférée au SIAEPA du BOURGEOIS,

Monsieur Le Maire expose aux élus que dans le cadre des travaux d'assainissement non collectif sous convention ,

le SIAEPA du BOURGEOIS a entrepris un programme de travaux sur la commune de PUGNAC qui concerne

- BATTIN Jean-Jacques à Lassalle
- MENESPLIER David à ST Urbain
- GRACIA Hubert aux Petits Bertins
- SCI DES PETITS Bertins

Ces travaux sont terminés depuis le 1/10/2018

Afin d'éviter un prix prohibitif pour l'utilisateur, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 414.64 € au SIAEPA du BOURGEOIS correspondant à 4 habitations raccordées pour un prix de 353.66 € par boîtier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De subventionner le SIAEPA du Bourgeois à hauteur de 1414.64 € et de prévoir au budget cette dépense.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le conseil de la constitution d'une chaîne de solidarité pour affronter des situations imprévisibles, des élus ont décidé d'organiser la solidarité intercommunale et propose à toute commune de rejoindre cette coordination d'entraide.

PLATEAU MULTISPORTS

Suite à la proposition du Grand Cubzaguais Communauté de Communes d'installer un plateau multisport sur la commune, le conseil municipal après délibération souhaite encore réfléchir sur le lieu d'implantation

- la parcelle Section ZP n° 202 Aux Greliers de 88 a 53, derrière la crèche. Gilles BERGEON est totalement opposé car le viticulteur riverain sera gêné pour les traitements de la vigne.

- la parcelle près du stade, section ZI 313 en partie, très proche des habitations

L'ensemble du conseil souhaite réfléchir encore sur le lieu d'implantation.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le maire informe le conseil de la requête de certains administrés ayant subi des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse. Aussi, le conseil municipal charge le Maire de saisir le Préfet pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

POUR 19

AGRANDISSEMENT CIMETIERE

M COVIAUX indique qu'il est en attente des devis, mais que ce projet pourra se faire sur 2 voire 3 exercices.

PERSONNEL COMMUNAL

2018/140 -TITULARISATION

La période de stage de M. LAFON se terminant le 31/12/2018, le conseil municipal au vu des services accomplis et après délibération décide de le titulariser au 1^{er} janvier 2019 dans le grade d'adjoint territorial d'animation.

L'ambition de la commune est de faire de la Médiathèque le poumon du village, un lieu permettant l'accessibilité culturelle, la mise en œuvre de projets, le développement des créativité et de liens intergénérationnels. Aussi une augmentation des horaires d'ouverture s'avère nécessaire.

Le maire propose au conseil municipal une augmentation des horaires de M. LAFON qui est favorable, soit 35 h au lieu de 20 h.

Après délibération le conseil municipal est favorable à cette augmentation d'horaires et charge le maire de demander l'avis au Comité Technique du Centre de Gestion.

Michaël FUSEAU rappelle que les sanctions pour le personnel existent aussi dans les collectivités territoriales, il faut juste que les élus décident d'engager les procédures.

DIVERS

M. DUPERRIN rappelle les dates du salon artisanal soit les 17 et 18 novembre.

Mme DUPIELLET souhaite des volontaires pour le salon du chocolat qui aura lieu les 1 et 2 décembre.

Elle rend compte du conseil d'école de la maternelle avec la nouvelle inspectrice.

La commission culture est fixée au 22 novembre à 20 h

Michaël FUSEAU signale que les bancs coffres ont été installés au tennis couvert avec des jeux achetés en liaison avec les enseignants (freesbee, un kit haies)

Il donne les résultats par équipe du club et indique une augmentation des licenciés de + 75%

Mme ROUSSEAU fait part du thème de la réunion de Synergies le 12 novembre prochain à la Plancha Gourmande à 19 h 30 « Perceval le Gallois était-il Brice de Nice ? »

M LANNES signale, suite à l'Assemblée Générale, la disparition avec regret de l'Association Banque Alimentaire au 31/12/2018. A l'unanimité des présents le solde créditeur sera viré à l'Association Etienne Lucas. La distribution des denrées sera maintenue grâce à l'engagement de la Communauté de communes du Grand Cubzaguais.

M COVIAUX signale que l'entreprise ALANTIC ROUTE a décidé de subventionner à hauteur de 500 € un club sportif de PUGNAC.

Mme FAUCHE souhaiterait que la commune intervienne auprès de LOGEVIE pour faire isoler les logements. On doit prendre en compte le plan canicule pour les résidents, mais les logements ne sont pas adaptés.

M GARD signale que l'inauguration de la Médiathèque est prévue le 24/11 mais qu'à ce jour nous n'avons pas le décompte définitif des travaux. Il n'y a pas de suivi financier de l'architecte, ce qui est hors norme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.